## **COUR SUPÉRIEURE**

(Chambre des actions collectives)

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC DISTRICT DE MONTRÉAL

N°:

500-06-001004-197

DATE: le 6 novembre 2019

SOUS LA PRÉSIDENCE DE L'HONORABLE JACQUES R. FOURNIER, juge en chef

EV

Demandeur

ABBOTT LABORATORIES, LIMITED ET AL.

Défenderesses

## ORDONNANCE DE DÉSIGNATION (Article 572 du Code de procédure civile)

- [1] CONSIDÉRANT la demande d'autorisation d'exercer une action collective;
- CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de nommer un juge pour assurer la gestion particulière de l'instance, entendre toute la procédure relative à la demande d'autorisation d'exercer l'action collective et en disposer;
- CONSIDÉRANT l'article 572 du Code de procédure civile; [3]

## **POUR CES MOTIFS:**

- JE DÉSIGNE l'honorable Gary D. D. Morrison pour assurer la gestion particulière de l'instance et entendre toute la procédure relative à la demande d'autorisation d'exercer l'action collective et en disposer:
- [5] SANS FRAIS DE JUSTICE.

JF0770